

Service académique de gestion collective

Affaire suivie par :

Marie LÉPINE

Tél. 03 88 45 92 86

Mél : marie.lepine@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire  
CS 30006  
67083 STRASBOURG Cedex

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

Division du 1<sup>er</sup> degré

Le directeur académique des services départementaux de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin

A

Mesdames les institutrices et professeures des écoles et  
messieurs les instituteurs et professeurs des écoles du Bas-  
Rhin

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale chargés de  
circonscription du 1<sup>er</sup> degré

**pour information**

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2<sup>nd</sup>  
degré

Strasbourg, le 14 septembre 2023

**Objet : Rentrée 2023 – postes à profil**

**P.J : Fiche de candidature  
Fiche de poste**

Conformément à la circulaire du 10 février 2023 relative aux postes profil (postes spécifiques), j'ai l'honneur de vous informer que le poste à profil référencé ci-dessous est à pourvoir à la rentrée scolaire 2023 (fiche de poste jointe).

**Enseignant référent à la scolarisation d'élèves en situation de handicap (ERSEH) Strasbourg Eurométropole 3**

**- collègue Caroline Aigle (établissement de rattachement)**

**Les modalités de recrutement sont les suivantes :**

Les enseignants volontaires devront adresser pour **le lundi 18 septembre 2023, délai de rigueur et par mail uniquement** à l'IEN de leur circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée de la photocopie du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu de rendez-vous de carrière afin que celui-ci émette un avis. Les IEN transmettront les documents par mail au bureau de la gestion collective pour **le mardi 19 septembre 2023** : Les candidats seront convoqués par mail et reçus par la commission d'entretien.

Les entretiens se dérouleront : **le vendredi 22 septembre 2023**

Pour rappel : le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur une éventuelle affectation obtenue à la première phase du mouvement.

Pour le directeur académique,  
L'adjoint au directeur académique chargé du 1<sup>er</sup> degré

  
Jean-Baptiste LADAIQUE